



**Procès-verbal du conseil municipal  
du Mardi 19 octobre 2021**

Etaient présents : Albouy Gupwell Pascale - Astruc David - Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu - Berna Camille Berté Véronique - Château Gilles - Combes Gilles - Girard Maria-Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Arnaud Gérard procuration à Morel Evelyne - Descouens Marie-Sophie procuration à Le Bel Jérôme

Secrétaire de séance : Albouy Gupwell Pascale

Début de séance : 18h35

**Vote du procès verbal du conseil municipal du 29 juin 2021**

Voté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

**1 - Restauration du clocher de l'église Saint-Alban : choix de l'entreprise**

Madame Ulrich informe qu'un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de la restauration du clocher de l'église Saint-Alban a été lancé début septembre répartie en 2 lots : lot 1 - Reprise des parements extérieurs du clocher et des contreforts et lot 2 - Ouvrages campanaires et serrurerie.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres reçues pour ces travaux suivants :

5 entreprises ont répondu au lot 1 - 2 pour le lot 2.

Le conseil municipal valide le choix de l'entreprise Vivan & Cie pour un montant de 195 961.40 € et Campa pour un montant de 15 596.00 €.

Vote : unanimité

**2 - Dissolution du CCAS**

Les communes de - 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre le CCAS, afin de simplifier la gestion administrative et financière des petites communes (un budget unique au lieu de deux).

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2021, de donner ces compétences en matière d'action sociale au CCAS pluricommunal de Roujan, de gérer désormais au niveau de la commune l'accueil de loisirs périscolaires dont la restauration scolaire, de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.

Vote : unanimité

**3 - Création d'une régie sur la commune pour la restauration scolaire, l'accueil, la cotisation ALP**

Suite à la dissolution du CCAS en charge de la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire (ALP) comprenant la restauration scolaire et l'accueil des enfants, Monsieur le Maire propose au conseil de regrouper la régie "Restauration scolaire et l'accueil" et la régie "Cotisation ALP" en une régie unique sur la commune dénommée régie "ENFANCE" à compter du 1er janvier 2022.

Vote : unanimité

**4 - Régime indemnitaire du personnel communal pour 2021**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le régime indemnitaire du personnel communal pour 2021 à savoir les primes de fin d'année pour 2021.

Vote : unanimité

**5 - Délégation du conseil municipal au Maire**

Afin de faciliter la gestion communale, il est proposé au conseil Municipal de donner délégation au maire pour les décisions suivantes :

(1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2) De passer les contrats d'assurance ;

(3) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

**Procès-verbal du conseil municipal  
du Mardi 19 octobre 2021**

(4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges pour un montant inférieur à 1 000 euros ;

(5) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(6) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Vote : unanimité

**6 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois**

Monsieur le Maire propose au conseil la vente de bois à l'ONF pour 31.56 ha

Vote : unanimité

**7 - Convention financière avec la communauté de commune - Remboursement de l'étude du schéma pluvial**

Monsieur le Maire dit au conseil que le pluvial reste à la charge de la commune, l'eau et l'assainissement étant à la charge de la communauté de commune.

Une étude d'élaboration du schéma des eaux pluviales des communes a été réalisée par la communauté pour un total de 12 000 €, subventionnée à 50 % par l'agence de l'eau et la communauté de communes.

Une convention financière avec la communauté de communes les Avant-Monts sera établie et le reste à charge pour la commune sera de 3 000.00 €

Vote : unanimité

**Questions diverses**

1) Camille Berna : Reconstitution des illuminations de Noël comme l'an dernier

2) David Astruc : Journée éco-citoyenne : 21 novembre 2021 autour du stade et grillade

3) David Astruc : Végétalisation du village Rue de la Chapelle, Place du Jeu de Ballon, Cour de l'école

4) David Astruc : Travaux éclairage public

Dissimulation de réseau Chemin de la Marelle, Pont Chemin de Vailhan

Remplacement progressif des 400 points lumineux en LED

Extinction de nuit envisagée pour économie d'énergie

5) Mathieu Bénézech : Point sur les conteneurs Rue du 8 mai, Montée des Remparts, Jeu de Ballon sera effectué

6) Marie-Agnès Ulrich : Rézo Pouce : 3 arrêts ont été installés sur la commune (Cave coopérative - Route de Fontès Avenue de Resclauze) pour permettre le covoiturage au quotidien.

7) Gilles Combes : Point sur la restauration scolaire suite au changement de traiteur

Le traiteur pour la restauration scolaire a été changé. Suite à une mise en concurrence, la société SOLANID de Lodève a été retenue. Satisfaction des enfants et des familles

Le conseil est clos à 18h56.